



Montréal le 25 octobre 2018

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

**À: Tous les participants**

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier R-4045-2018**

---

Faisant suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience qui **débutera le 29 octobre 2018 jusqu'au 6 novembre 2018 ainsi que les 9 et 12 novembre 2018, de 8h30 à 16h30, dans la salle Krieghoff** dans ses bureaux à Montréal.

La Régie rappelle qu'elle aura pris connaissance de la preuve écrite de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation orale sur les points importants et les conclusions recherchées.

Par conséquent, la Régie demande à Bitfarms et à CETAC de limiter le temps de la présentation **de leur preuve à 90 minutes**. Elle demande également à Floxis de limiter le temps de la présentation **de sa preuve et de son argumentation à 90 minutes chacun**.

La Régie demande à Bitfarms, CETAC, Floxis et Vogogo de présenter leur demande de reconnaissance des témoins experts au début de la présentation de leur preuve respective.

La Régie s'attend aussi à ce que **tous les participants respectent le temps qu'ils ont demandé ou qui leur a été alloué** et fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Enfin, la Régie demande au Distributeur de prévoir un service de traduction pour la durée de l'audience.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd

p.j.